



N° : 2024DM65

**SERVICE : Commande Publique**

**REF. : IM**

**DECISION DU MAIRE 2024**

**Objet**

Attribution du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'Oratoire

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation [...] des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 12 novembre 2024,

Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert publiée au BOAMP et au JOUE le 16/08/2024,

Considérant l'analyse menée conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'Oratoire,

Considérant l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la société ABCDOMUS, située 337 Les Bureaux de la Colline à SAINT-CLOUD (92210) pour un montant de 122 837,50 € HT, soit 147 405,00 € TTC.

**DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'Oratoire à la société ABCDOMUS, située 337 Les Bureaux de la Colline à SAINT-CLOUD (92210) pour un montant de 122 837,50 € HT, soit 147 405,00 € TTC.

**Article 2** : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

**Article 3** : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Marines, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Nadine NINOT